



North East

**CCAC CASC**

Community  
Care Access  
Centre

Centre d'accès  
aux soins  
communautaires  
du Nord-Est

## GUIDE DES

# PLACEMENTS À COURT TERME DANS LES FOYERS DE SOINS DE LONGUE DURÉE

## DU NORD-EST



*Des soins exceptionnels - chaque personne, chaque jour*



**Si vous ou un être cher avez besoin de soins de convalescence, de soins de répit ou de soins intérimaires et que vous envisagez un placement à court terme dans un foyer de soins de longue durée, ce guide pourra répondre à plusieurs de vos questions et vous aider à prendre la meilleure décision pour vous et votre famille.**

Votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins du CASC du Nord-Est est là pour vous aider pendant le processus d'évaluation, de demande et d'admission.

# Table des matières

- 4 Soins de répit
- 4 Soins de convalescence
- 4 Soins intérimaires
- 4 Coût
- 5 Comment puis-je faire une demande?
- 6 Autres options de séjour à court terme
- 7 Communiquez avec nous

# Certains foyers de soins de longue durée offrent des programmes de séjour à court terme aux personnes qui ont besoin d'aide pour un certain temps.

## Soins de répit

---

Les soins de répit donnent à un aidant ou une aidante la possibilité d'avoir un congé de ses responsabilités quotidiennes pour se reposer, se ressourcer, participer à une activité familiale ou profiter de vacances, tout en sachant que la personne qu'elle aide est en sécurité et que ses besoins en matière de soins de santé sont comblés. Vous pouvez aussi accéder aux services de répit si vous habitez seul et que vous avez besoin de soins 24 heures sur 24 pendant une courte période. Ce programme vous permet de demeurer dans un foyer de soins de longue durée jusqu'à 60 jours à la fois et jusqu'à 90 jours au cours d'une année.

## Soins de convalescence

---

Les soins de convalescence vous donnent le temps qu'il vous faut pour retrouver vos forces, rehausser votre endurance et reprendre votre niveau d'activité normal. Ce programme vous permet de demeurer dans un foyer de soins de longue durée jusqu'à 90 jours au cours d'une année.

## Soins intérimaires

---

Vous avez aussi la possibilité de demander une place de soins intérimaires à court terme si vous êtes actuellement à l'hôpital alors que vous avez besoin d'un placement à long terme dans un foyer de soins de longue durée.

## Coût

---

Un tarif quotidien s'applique aux soins de répit. Actuellement, il n'existe aucune forme d'aide financière gouvernementale pour les places de soins de répit. Vous devrez payer ces services sur une base quotidienne et certains foyers de soins de longue durée exigent le paiement au complet au moment de l'admission. On vous remettra une feuille de tarifs qui décrit les frais divers.

# Comment puis-je faire une demande?

Pour demander un placement à court terme dans un foyer de soins de longue durée, la première démarche est de communiquer avec le CASC du Nord-Est. Un coordonnateur ou une coordonnatrice de soins fera une rencontre avec vous et votre famille et vous guidera au long du processus d'évaluation, de demande et d'admission.

## Évaluation/admissibilité

Votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins évaluera vos besoins pour déterminer si un placement à court terme dans un foyer de soins de longue durée est la bonne option pour vous. L'évaluation et la détermination de l'admissibilité nécessitent aussi un rapport médical préparé par votre médecin, votre infirmière ou infirmier praticien ou un autre fournisseur de soins primaires. Vous devrez aussi fournir votre numéro de carte Santé de l'Ontario, votre date de naissance et des coordonnées de personnes à joindre en cas d'urgence.

Après l'évaluation, votre coordonnateur ou votre coordonnatrice de soins vous fera parvenir une lettre qui confirme votre admissibilité et qui indique les foyers de soins de longue durée dans votre région qui peuvent répondre à vos besoins.

Si vous n'êtes pas admissible au programme de séjour à court terme, votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins vous assistera dans la recherche d'autres services dans la communauté pour vous aider à combler vos besoins de soins de convalescence ou de répit. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'évaluation de votre demande, vous pouvez communiquer avec votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins qui vous informera sur la façon d'entamer le processus d'appel, ou vous pouvez téléphoner directement à la Ligne ACTION des soins de longue durée au 1-866-876-7658.

## Demande/réservations

Si vous êtes admissible à un placement à court terme dans un foyer de soins de longue durée, vous pouvez sélectionner jusqu'à cinq (5) foyers. Si vous désirez demander une place dans un foyer de soins de longue durée à l'extérieur de notre région, votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins peut vous mettre en contact avec un CASC ailleurs en province.

Les réservations se font selon la formule « premier arrivé, premier servi ». Il faut faire la réservation bien avant la date de votre séjour en téléphonant à votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins. Si les dates que vous désirez ne sont pas disponibles dans le premier foyer de soins de longue durée que vous avez choisi, votre demande est acheminée au prochain foyer choisi dans votre liste. Si vous préférez, vous pouvez attendre qu'une place se libère dans le premier foyer que vous avez choisi et accepter toute date qui devient disponible.

Les places à court terme sont généralement des places avec services de base. Plusieurs foyers de soins de longue durée imposent des restrictions sur l'usage du tabac et certains foyers ne le permettent pas du tout. Votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins peut vous renseigner sur les foyers spécifiques et leurs politiques sur l'usage du tabac.

Il est important de vous assurer que les renseignements sur votre état de santé que vous avez fournis au foyer de soins de longue durée reflètent les soins dont vous avez besoin à présent. Veuillez communiquer avec votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins si vous croyez que vos besoins en matière de santé ont changé ou si vous désirez annuler votre admission à un séjour à court terme.

## Préadmission

Vous devez communiquer avec le foyer de soins de longue durée avant l'admission pour discuter de vos médicaments. Certains foyers exigent que vous apportiez tous les médicaments que vous prenez actuellement dans leurs **contenants d'origine étiquetés** au moment de l'admission.

On pourrait aussi vous demander d'apporter votre propre équipement, comme un concentrateur d'oxygène, une marchette ou un fauteuil roulant. Le foyer de soins de longue durée confirmera ceci lorsque vous leur téléphonerez.

L'heure d'arrivée et de départ varie de foyer en foyer, donc vous devriez confirmer cela aussi avant l'admission.

## Admission

Vous devrez présenter votre carte Santé de l'Ontario quand vous arriverez au foyer de soins de longue durée pour votre placement à court terme.

## Qu'est-ce que je devrais apporter?

Apportez des vêtements confortables pour participer à des activités et prendre vos repas à la salle à manger. Assurez-vous d'apporter de bonnes chaussures de marche, des pantoufles, des pyjamas, une robe de chambre, etc.

Veillez apporter des articles personnels, comme une brosse ou un peigne, des mouchoirs, une brosse à dents, du savon, du shampoing, du désodorisant, un rasoir, vos lunettes et vos appareils auditifs. Vous voudrez peut-être aussi étiqueter vos vêtements et vos articles personnels, surtout les lunettes, les marchettes et les contenants à dentiers.

N'apportez pas de grosses sommes d'argent ou des objets de grande valeur et consultez le foyer de soins de longue durée avant d'y apporter de la nourriture ou des boissons alcooliques.

## Départ

Votre placement à court terme a une durée limitée et on ne vous permettra pas de demeurer au foyer pour une durée qui excède votre réservation. À votre congé du foyer, vous devrez retourner chez vous ou prendre des arrangements pour habiter ailleurs.

## Autres options de séjour à court terme

Il existe dans certaines communautés du Nord-Est d'autres types de programmes de séjour à court terme ailleurs qu'en foyer de soins de longue durée qui pourraient répondre à vos besoins. Votre coordonnateur ou coordonnatrice de soins peut discuter de toutes les options disponibles dans votre communauté pour vous et votre famille.



# Vous êtes en de bonnes mains



Le personnel du foyer a aidé de nombreuses personnes dans leur transition vers ce niveau de soins. N'hésitez pas à lui demander de vous aider. Si vous vous inquiétez d'un aspect particulier du foyer, parlez-en avec l'administration ou la direction des soins pour qu'on puisse s'en occuper immédiatement. Quand vous emménagerez, on vous fournira une liste des Droits des résidents.

## Communiquez avec nous

Composez sans frais 310-2272 aucun code régional requis.  
[healthcareathome.ca/northeast/fr](http://healthcareathome.ca/northeast/fr) | [lignesantenord-est.ca](http://lignesantenord-est.ca)

**Le CASC du Nord-Est a six bureaux régionaux pour mieux vous servir :**

### Kirkland Lake

53, chemin Government Ouest  
Kirkland Lake ON P2N 2E5  
**Téléphone :** 705-567-2222  
**Sans frais :** 1-888-602-2222

### Parry Sound

70, rue Joseph  
Parry Sound ON P2A 2G5  
**Téléphone :** 705-773-4602  
**Sans frais :** 1-800-440-6762

### Sudbury

40, rue Elm, bureau 41-C  
Sudbury ON P3C 1S8  
**Téléphone :** 705-522-3461  
**Sans frais :** 1-800-461-2919

### North Bay

1164, avenue Devonshire  
North Bay ON P1B 6X7  
**Téléphone :** 705-476-2222  
**Sans frais :** 1-888-533-2222

### Sault Ste. Marie

390, rue Bay, bureau 103  
Sault-Sainte-Marie ON P6A 1X2  
**Téléphone :** 705-949-1650  
**Sans frais :** 1-800-668-7705

### Timmins

330, avenue Second, bureau 101  
Timmins ON P4N 8A4  
**Téléphone :** 705-267-7766  
**Sans frais :** 1-888-668-2222



North East  
**CCAC**  
Community  
Care Access  
Centre

**CASC**  
Centre d'accès  
aux soins  
communautaires  
du Nord-Est

Financé par :



**Ontario**

Réseau local d'intégration  
des services de santé  
du Nord-Est

*Excellence • Compassion • Responsabilité • Collaboration • Confiance*